

# SEANCE DU 10 AVRIL 2018

L'an deux mil dix huit et le dix avril à vingt heures trente, le conseil municipal s'est réuni dans la salle des délibérations, sous la présidence de Madame Martine DESPLANS, Maire.

Date de la convocation : 3 avril 2018

Absents excusés : M. Maurice BARRAUD – Mme Denise BONNOT

Secrétaire de séance : Mme Renée BERNIGAUD

Début séance : 20 h 30

Le compte-rendu de la séance du 27/03/2018 est approuvé

➤ *Les délibérations suivantes sont prises :*

## **Approbation des Budgets Primitifs 2018 :**

**Budget Commune :** il s'équilibre à la somme de 234 916,12 € pour le fonctionnement, et à la somme de 246 335,35 € pour l'investissement.

**Budget Assainissement :** il s'équilibre à la somme de 10 587,64 € pour le fonctionnement, et à la somme de 8 989,46 € pour l'investissement.

## **Taux imposition 2018 :**

Sur proposition du Maire,  
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
VOTE les taux d'imposition pour 2018 :

- Taxe Habitation : 1,12 %

- Taxe Foncière Bâti : 3,45 %

- Taxe Foncière Non Bâti : 27,17 %

soit une augmentation de 3 % par rapport à 2017

pour un produit fiscal attendu de 44 927 €

## **Avis défavorable sur le Projet Régional de Santé (Chalon) :**

Le Projet Régional de Santé comporte des enjeux majeurs pour les habitants du Nord Saône et Loire. Il se fixe des objectifs de correction des inégalités territoriales en termes d'accès aux soins.

Les perspectives en matière de planification des activités de soins et des autorisations d'implantations posent de réels problèmes. Dans ce cadre, la persistance d'une indécision du PRS sur le sujet de l'angioplastie coronaire dans le Nord Saône et Loire est incompréhensible. La population du Nord Saône et Loire mérite une prise en charge simple et efficace avec un centre de cardiologie de bon niveau et équipé aux standards actuels. La coronarographie au centre de Chalon n'est ni un luxe, ni un caprice, mais bien un enjeu de santé publique majeur, tant il s'avère primordial, pour l'égalité d'accès à la santé. La lutte contre les déserts médicaux, passe aussi par un meilleur accès aux spécialités, dont la cardiologie. Il faut garantir l'accessibilité à des soins urgents de qualité en tout point de notre territoire.

**Pour ces raisons, le conseil municipal émet un avis défavorable sur le Projet Régional de Santé.**

## **Administration Générale : Avis relatif au projet de planification des activités de soins du Schéma Régional de Santé (SRS) 2018-2022 (Autun)**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et suivants ;

**Vu** le Code de la Santé Publique et notamment son article R.1434-1 ;

**Vu** la présentation du Projet Régional de Santé Bourgogne Franche Comté 2018-2022 ;

**Vu** le rapport - Partie 2 du Projet Régional de Santé (PRS) du Schéma Régional de Santé (SRS) 2018-2022 ;

**Vu** la Politique Régionale de l'Organisation des Activités de Soins présentée par l'Agence Régionale de Santé (ARS) Bourgogne Franche Comté ;

**Considérant** que ce projet est soumis à une consultation auprès de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA), des Conseils Départementaux de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA), du Préfet de Région, des collectivités territoriales de la Région Bourgogne Franche Comté et du Conseil de surveillance de l'Agence Régionale de Santé ;

**Considérant** que les autorités consultées disposent de trois mois pour transmettre leur avis à l'ARS à compter de la date de publication ;

**Considérant** l'absence de garantie explicite jusqu'en 2022 sur la pérennité des activités implantées sur le site du Centre Hospitalier d'Autun ;

**Considérant** que le Projet Régional de Santé, actuellement en cours de discussion et qui doit déterminer l'implantation géographique des services de santé, en particulier hospitaliers, sur la période 2018-2022, ne peut être adopté en l'état.

**Considérant** qu'il ne remplit par sa mission première qui est de fournir une information complète et transparente aux parties prenantes sur la stratégie pluriannuelle de l'Agence Régionale de Santé. Ce document, de plus de 600 pages, n'indique pas précisément les services qui seront amenés à être créés, à se transformer ou à disparaître. Sont seulement énoncés des ratios sur des zones géographiques très vastes qui laissent toute latitude aux structures administratives régionales pour faire des choix arbitraires ;

**Considérant** qu'on ne peut que déplorer que ce projet considère comme une fatalité pour la Saône-et-Loire à la fois la baisse de la population et le manque de personnels de santé. Or, à tous les échelons, communaux, intercommunaux, départementaux et régionaux, les élus mettent en œuvre des politiques d'attractivité du territoire, de formation des jeunes professionnels et de modes de conventionnement innovants dont on peut espérer qu'ils parviennent à inverser la tendance des dernières années ;

**Considérant** que le PRS présente la stratégie hospitalière de l'ARS par département. Or, pour ce qui concerne l'Hôpital d'Autun, la zone desservie concerne très largement les territoires de la Nièvre et de la Côte d'Or ;

**Considérant** qu'enfin, le critère de temps de déplacement des patients, qui sert à la détermination des implantations géographiques, doit nécessairement être revu. En effet, dans notre département, et notamment dans les zones de montagne, il faut prendre en compte la qualité des infrastructures routières ainsi que les aléas climatiques qui peuvent augmenter significativement un temps de déplacement théorique. De plus, la nouvelle limitation à 80km/h sur les routes à deux voies sans séparateur central, effective au 1<sup>er</sup> juillet, mettra le site Parpas de l'Hôpital d'Autun à plus de 45 minutes du site de l'Hôtel-Dieu du Creusot, le temps de déplacement indiqué actuellement par les simulateurs de conduite en ligne étant de 43 à 44 minutes selon les itinéraires. L'Hôpital d'Autun répondra donc à partir du 1<sup>er</sup> juillet à toutes les exigences réglementaires pour être qualifié d'hôpital isolé ;

**Considérant** que l'ARS doit donc préciser sa stratégie dans un document succinct, présenté de manière claire et transparente, prenant en compte de manière réaliste les conditions de vie, les besoins d'accès aux services de santé de la population départementale, les effets prévisibles des politiques volontaristes des collectivités territoriales en matière d'attractivité sanitaire ainsi que la nouvelle réglementation sur les limitations de vitesse.

#### **DECISION :**

**Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :**

**Article unique : EMET, pour les raisons susmentionnées, UN AVIS DEFAVORABLE sur le projet de planification des activités de soins du Schéma Régional de Santé (SRS) 2018-2022.**

#### **Subvention Ecole Ste Marguerite Charolles :**

Sur proposition du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

\*\* VOTE la subvention suivante :

-- 50.00 € à l'Ecole Ste Marguerite Charolles

Somme inscrite en dépense à l'article 6574 du budget primitif 2018.

➤ *Les affaires suivantes sont vues :*

- ♦ Dossier subvention COM COM (en septembre) : demande pour la mini-chaufferie ou la salle : sera présenté le dossier le plus intéressant – 10 % du projet
- ♦ Site de la commune : à étudier de nouveau
- ♦ Travaux à prévoir sur la lagune – suite visite technique vu avec D. BOUILLOT
- ♦ Bons d'achat suite au 1<sup>er</sup> prix de fleurissement (Sornay et Oslon) : D. CHAPUIS doit se renseigner
- ♦ Quelques travaux à faire dans le logement de l'école avant l'arrivée des nouveaux locataires
- ♦ Lettre 1<sup>er</sup> avertissement pour stationnement gênant dans le lotissement à M. et Mme CHOTIN BERNARD
- ♦ Demande de Melle Elise VILLARD pour l'installation de son poulailler : élargir et empierrier chemin à Lavaux : dossier compliqué – voir la législation + elle doit voir avec ERDF pour l'électricité
- ♦ MN CACHEUX rapporte une demande du Département : est-il possible de mettre en place des locaux communaux à disposition pour un fonctionnaire en échange d'un dédommagement chauffage en vue de travail délocalisé
- ♦ Prochaine réunion de chantier : jeudi 19 avril – réception chantier
- ♦ Des fissures dans le logement de l'école – voir si ce n'est pas dû aux travaux dans la salle
- ♦ Publicité à prévoir pour la location de la salle – prévoir article sur journal
- ♦ Réunion du 11 avril groupe de travail pour la salle annulée, reportée le 19 avril à 20 h 00

Fin de séance : 22 h 30